

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Montaine s'est réuni **en session ordinaire**, dans la salle de réunion de la mairie, **le lundi 3 octobre 2016 à 18 heures 30**, sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint, Madame Christine AGENY.

Membres présents : Messieurs Jean-Bernard GRIMAUULT, Frédéric CHESNET, Patrick REDOUTÉ, Antoine VALENT, Christian CHESNET, Mesdames Christine AGENY, Rose-May BOURBON, Muriel KUBICKÉ, Léa de POMYERS, Emily DECLERCK.

Absents excusés : Hervé de POMYERS (empêché)

---

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 06/07/2016
2. Mise aux normes d'accessibilité : choix des entreprises, demande de subvention DETR et alarme incendie au musée.
3. Délibération visant à approuver la mise en conformité des statuts de la communauté de communes avec la loi NOTRe.
4. Contrat d'engagement entre la commune de Ste-Montaine et l'association Berry Family pour le concert du 22 octobre 2016.
5. Demande de subvention de l'association Aubigny – cyclotourisme – marche – VTT
6. Augmentation du temps de travail de Sylvine THIROT pour mise à disposition à la communauté Sauldre et Sologne.
7. Décision modificative du budget : transfert de l'étude d'aménagement de la place « Café Nonore » vers un compte de travaux.
8. Location du logement 21 rue Principale
9. Présentation des rapports 2015 de la communauté de communes : rapport d'activités, des ordures ménagères et du SPANC
10. Questions diverses

---

Madame Christine AGENY, 1<sup>ère</sup> Adjointe ouvre la séance à 18 heures 30 et donne lecture de l'ordre du jour.

## **1- Approbation du compte rendu du 06/07/2016**

Madame AGENY donne lecture du compte rendu de la réunion du 6 juillet 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

## **2- Mise aux normes d'accessibilité : choix des entreprises, demande de subvention DETR et alarme incendie du musée**

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe rappelle que le conseil municipal a fait réaliser un diagnostic d'accessibilité de ces ERP par le SDE18, dans le cadre d'une demande d'agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap), qu'il a ensuite fait appel à Mme LESUEUR-PASQUIER, Architecte DPLG pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération. Les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'année 1 seront réalisés à la mairie, au local associatif et au musée.

Elle informe l'assemblée qu'il faut ajouter la mise aux normes des tableaux électriques de la mairie et du club associatif, ainsi que l'installation d'une alarme de type 4 au musée.

Madame AGENY donne lecture du rapport d'analyse des offres remis par le maître d'œuvre :

- **Lot 1 - Gros œuvre**

ECB (Bourges)	J2D Constructions (Vierzon)	THOREL (Aubigny)	MARDESSON (Argent)
5 516.00 €	3 027.35 €	4 574.00 €	3 020.00 €
Options : 1 950 €	Options : 535 €	Options : 580 €	Options : 460 €
<b>7 466.00 €</b>	<b>3 562.35 €</b>	<b>5 154.00 €</b>	<b>3 480.00 €</b>

Options : dépose complète cloison sous rambarde (club associatif) + rampe mairie finition béton gravillons désactivés

L'entreprise THOREL est classée dernière car il manque le poste d'installation de chantier et plusieurs postes élevés.

- **Lot 2 – Plâtrerie – Isolation**

LAGRANGE (Baugy)	HARDOUIN (Brinon sur Sauldre)
<b>2 289.55 €</b>	<b>2 089.76 €</b>

- **Lot 3 – Menuiserie :**

TREMEAU (Ste-Montaine)	RAPAUD-DOSQUE (Salbris)
10 598.68 €	10 970.96 €
Option : 487.40 €	Option : 425.70 €
<b>11 086.08 €</b>	<b>11 396.66 €</b>

Option : porte de placard vestiaire (club associatif)

- **Lot 4 – Plomberie – Sanitaire**

FOLTIER-RIGLET (Chaon)	VAILLY ELECTRIC (Vailly sur Sauldre)
2 820 €	2 551 €
Option : 460 €	Option : 400 €
<b>3 280.00 €</b>	<b>2 951.00 €</b>

Option : ballon d'eau chaude 50L (club associatif)

Madame KUBICKÉ dit que les petites entreprises ne savent pas toujours répondre aux appels d'offres, car il faut beaucoup de documents administratifs, et donc, quand une petite entreprise répond il faut l'encourager.

- **Lot 5 – Courant FF – Ventilation – Chauffage** : une seule entreprise a répondu, VAILLY ELECTRIC pour un montant de 7 629 € HT y compris les options : alimentation nouveau ballon d'eau chaude + remplacement VMC par des extracteurs individuels. L'entreprise a signalé qu'il n'y avait pas d'alarme incendie au Musée et que les tableaux électriques de la Mairie et du Club Associatif n'étaient plus aux normes. VAILLY ELECTRIC a fait une proposition pour ces travaux supplémentaires de 3 659 €, soit un total de 11 288 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Mme AGENY et après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de choisir les entreprises suivantes, y compris les options :

Lot 1 : Gros œuvre	Entreprise MARDESSON	3 480.00 € HT
Lot 2 : Plâtrerie – Isolation	Entreprise HARDOUIN	2 089.76 € HT
Lot 3 : Menuiserie	SAS TREMEAU	11 086.08 € HT
Lot 4 : Plomberie – Sanitaire	Entreprise VAILLY ELECTRIC	2 951.00 € HT
Lot 5 : Courant FF – Ventilation - Chauffage	Entreprise VAILLY ELECTRIC	11 288.00 € HT
Lot 6 : Peinture – Sols souples	Peinture & Couleurs du Berry	2 272.47 € HT
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>		<b>33 167.31 € HT</b>

Montant prévisionnel des travaux : 34 000 € HT

Madame AGENY informe l'assemblée que la demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR a été envoyée le 1<sup>er</sup> octobre, et qu'il ne sera pas possible de commencer les travaux avant l'accord de subvention.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

### **3- Délibération visant à approuver la mise en conformité des statuts de la communauté de communes avec la loi**

#### **NOTRE**

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjoint donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire en date du 04/07/2016 qui dit que conformément à l'article 68-I de la loi NOTRE du 7 août 2015 qui dispose que « sans préjudice du III de l'article L. 5211-41-3 du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant à la date de publication de la présente loi se mettent en conformité avec ses dispositions relatives à leurs compétences, selon la procédure définie aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du même code, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ou, pour les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En conséquence, la CDC doit rédiger et reclasser ses compétences en concordance avec la rédaction issue de la loi NOTRE et intégrer les nouvelles compétences obligatoires transférées par la loi. En outre, l'intérêt communautaire ne doit plus figurer dans les statuts :

- Pour les compétences obligatoires, il doit être supprimé, certaines n'étant plus soumises à l'intérêt communautaire, la CDC exerce la totalité de la compétence
- Pour les compétences optionnelles, il convient de l'extraire des statuts et le mettre dans une délibération, l'intérêt communautaire continuant à s'appliquer tel qu'il a été défini.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

### **4- Contrat d'engagement avec l'Association la Berry Family pour un concert le 22 octobre 2016.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de signer un contrat avec la Berry Family pour l'organisation d'une soirée concert solidaire au centre socio culturel le 22 octobre 2016. L'entrée sera gratuite, 50 % des profits seront reversés à l'association « Handi Equus ». Association favorisant la rencontre des personnes en difficultés ou en situation de handicap avec le cheval.

### **5- Demande de subvention de l'Association Aubigny – cyclotourisme – marche - VTT**

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjoint rappelle à l'assemblée que L'association Aubigny – cyclotourisme – marche – VTT a organisé « le Challenge du Centre en Pays Fort et Sologne » les 3 et 4 septembre dernier. Cette manifestation a fait une halte à Ste-Montaine en comptant l'histoire de la Sainte, de la Belle Fontaine, DE le l'église...

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'association pour soutenir cette manifestation.

### **6- Augmentation du temps de travail de Sylvine THIROT pour mise à disposition à la communauté de communes Sauldre et Sologne**

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe rappelle à l'assemblée que Sylvine THIROT, Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe travaille à la commune 28 heures par semaine, au SIVOM SOLOGNE PAYS FORT, 7 heures par semaine et que parmi les 28 heures travaillées à la commune elle est mise à disposition à la communauté de communes Sauldre et Sologne pour 12 heures par semaine. Il est proposé de lui augmenter ces heures à la commune pour lui laisser la possibilité d'effectuer les 12 heures de mise à disposition à la communauté de communes.

M. VALENT demande à l'intéressée si elle est d'accord avec cette augmentation du temps de travail et si cela ne va pas faire d'interférence avec son travail à la mairie. Sylvine THIROT dit qu'elle a donné son accord pour travailler plus et que son travail à la mairie ne va pas en pâtir.

L'Assemblée approuve à l'unanimité d'augmenter le temps de travail de Sylvine THIROT à 32/35<sup>ème</sup> par semaine.

### **7- Décision modificative du budget : transfert de l'étude d'aménagement de la place « café Nonore » vers un compte de travaux.**

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative du budget pour transférer l'étude sur l'aménagement de la place « Café Nonore » vers un compte de travaux, afin d'avoir la possibilité de récupérer la TVA.

### **8- Location du logement 21 rue Principale**

Madame AGENY informe l'assemblée que M. David PIERRE, domicilié actuellement aux Bordes, Loiret a demandé le logement 21 rue Principale. Le logement date de 2001 et aucune rénovation n'a été entreprise depuis.

M. David PIERRE propose de faire les travaux, papier peint, peinture, pose de parquet flottant, réparation du siphon et de l'évier de la cuisine, remplacement du mécanisme de chasse d'eau des toilettes, remplacement des interrupteurs et des prises électrique.

Madame AGENY propose à l'assemblée de faire une liste des travaux à entreprendre, moyennant un ou deux loyers gratuits.

Madame KUBICKÉ dit qu'il serait souhaitable de faire intervenir un électricien pour savoir si le compteur est aux normes.

Monsieur VALENT demande si Monsieur PIERRE est solvable.

Madame AGENY dit qu'il a un travail et qu'il doit fournir une feuille de paye et un avis d'imposition pour son dossier de location.

L'assemblée approuve la location du logement 21 rue Principal à M. PIERRE, à l'unanimité.

### **9- Présentation des rapports 2015 de la communauté de communes Sauldre et Sologne : rapport d'activités, des ordures ménagères et du SPANC**

Madame AGENY donne lecture des grandes lignes des rapports de la communauté de Communes Sauldre et Sologne de l'année 2015 : rapport d'activités, rapport sur le prix et la qualité du service public des ordures ménagères et sur le SPANC.

L'assemblée a été destinataire des rapports et les adoptent à l'unanimité.

### **10- Questions diverses**

- ⇒ Madame AGENY donne lecture du devis de l'entreprise Raymond LOUIS pour l'arrachage des joncs à l'étang communal, d'un montant de 1 490.40 € TTC.  
Monsieur GRIMAULT explique que les joncs seront arrachés sur une largeur d'un mètre et une profondeur de 30 cm sous le niveau de l'eau et sur une longueur de 270 m, soit un peu plus de la moitié de l'étang.  
Madame KUBICKÉ demande si les travaux ne vont pas abîmer la digue.  
L'assemblée dit que cela risque de repousser. Monsieur GRIMAULT explique que les joncs ne poussent pas si leurs racines sont à l'extérieur de l'eau ou si elles sont trop profondes.  
L'assemblée demande s'il y a une période pour faire ces travaux, l'idéal serait par temps sec pour ne pas défoncer les abords de l'étang.  
Madame AGENY dit qu'il est possible de demander d'autres devis. Monsieur VALENT dit que cette entreprise est sérieuse et que le travail sera bien fait.  
L'assemblée retient le devis de l'entreprise Raymond Louis.
- ⇒ Madame AGENY informe l'assemblée que les travaux d'aménagement sécuritaire devraient commencer dans une quinzaine de jours.
- ⇒ Monsieur GRIMAULT signale que le moteur de la table réfrigérante du centre socio culturel chauffe énormément, voir à nettoyer le moteur avant de faire intervenir une entreprise.
- ⇒ Madame AGENY signale que la pompe de relevage d'assainissement du centre socio culturel est encore tombée en panne, un an jour pour jour depuis la dernière panne. L'entreprise DIAS JOAO est venue la remplacer et enverra son rapport expliquant la raison de la panne. D'après la personne qui l'a remplacée, cela pourrait venir du papier essuie-mains des sanitaires. Monsieur GRIMAULT suggère d'enlever le papier essuie-mains et d'installer des séchoirs à mains.
- ⇒ Madame AGENY demande aux conseillers s'ils sont d'accords pour acquérir un broyeur qui pourrait être installé derrière l'ancien tracteur et qui permettrait à l'agent communal de faucher les chemins et qui pourrait servir pour l'entretien de la commune dans le cadre du plan de gestion différenciée. L'assemblée approuve à l'unanimité.
- ⇒ Madame AGENY demande à l'assemblée si elle est d'accord pour voter un tarif à 50 € de location du centre socio culturel pour des réunions d'entreprise. L'assemblée approuve à l'unanimité.
- ⇒ Madame AGENY informe l'assemblée que la SMSE organise un nettoyage d'automne en association avec la municipalité, dimanche 9 octobre.
- ⇒ Madame AGENY remercie au nom de la municipalité, Monsieur le Président du Comité des Fêtes pour avoir fait détruire un nid de frelons sous le toit du musée, lors de la Brocante.
- ⇒ Madame AGENY rappelle à l'assemblée le problème qu'il y a eu au mois d'août avec le chien de Monsieur BELHADJ qui a attaqué le chien de M & Mme LAPLASSE. Elle explique qu'elle a contacté les vétérinaires, la DDSCPP pour connaître la réglementation dans ce genre de cas et qu'un courrier recommandé a été

envoyé à M. BELHADJ lui intimant l'ordre de se mettre en règle avec la réglementation pour son Rottweiler et l'obligeant à faire réaliser une évaluation du comportement pour son autre chien qui a attaqué la chienne de M. & Mme LAPLASSE, ainsi qu'un stage de connaissance du chien qui est obligatoire pour la détention d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Monsieur VALENT dit que M. BELHADJ est connu et qu'il a déjà eu des problèmes avec son chien dans d'autres communes.

⇒ Madame KUBICKÉ informe l'assemblée que l'arbre de Noël aura lieu le 14 décembre avec spectacle et remise des cadeaux pour les enfants et des colis pour les personnes âgées.

Elle informe également l'assemblée que le repas du CCAS aura lieu samedi 19 novembre et que cette année se sera un coq au vin.

⇒ Madame AGENY donne la parole à Mme Maude DUMOND qui vient de s'installer sur la commune de Sainte-Montaine et qui pratique la Naturo-pathie, la réflexologie plantaire... Elle précise qu'elle a un site Internet [www.medecine-naturelle-montereau.com](http://www.medecine-naturelle-montereau.com). Elle souhaiterait pouvoir disposer d'un local pour pratiquer son activité. Pour le moment, il n'y a aucun local de disponible sur Ste-Montaine.

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe lève la séance à 19 heures 45.